

TARIFS DES DEPLACEMENTS, APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2024

Tarifs forfaitaires des trajets

Reportez-vous au code-couleur ci-dessous pour connaître les frais de trajet (tous modes de locomotion) depuis notre siège en Ile-de-France, selon le département de destination. Les tarifs indiqués comprennent l'aller et le retour du formateur. Si une formation est morcelée sur plusieurs semaines, plusieurs trajets doivent être comptabilisés.

PARIS & LA DEFENSE	30 € HT		250 € HT	Corse, outre-mer, étranger : nous consulter
	0 € HT		290 € HT	
	140 € HT		350 € HT	
	200 € HT		410 € HT	

Jours supplémentaires pour les longues distances

Afin que le formateur puisse faire le trajet :

- Lorsque la destination se trouve dans les départements rouges, un jour supplémentaire au coût formateur est à prévoir.
- Lorsque la destination se trouve dans les départements violets et bleus, deux jours supplémentaires au coût formateur sont à prévoir.

Tarif forfaitaire des nuitées

Au coût du trajet, nous ajoutons le coût de la nuitée à 95 € HT (repas du soir + nuit d'hôtel).

- Zones vertes : une nuitée si plus de 200 km.
- Zones jaune, orange et rouge : le nombre de nuitée est égal au nombre de jours de formation
- Zones violette et bleue : le nombre de nuitée est égal au nombre de jours de formation + 1

Exemple 1 - Formation du 05/07 au 06/07, département 31 :

410 € HT + 2 jours coût formateur + 3 x 95 € HT*

Exemple 2 - Formation le 11/10, le 18/10 et le 25/10, département 89 :

3 x 140 € HT*

* Les exemples concernent seulement les nuitées, frais de déplacement et jours supplémentaires si applicables.

